

## Libre-échange biologique contesté



Environ 80 % des aliments biologiques consommés au Canada sont produits à l'étranger.



[Annie Morin](#)

Le Soleil

(Québec) Le Canada ouvre grand la porte aux aliments biologiques produits aux États-Unis : ils pourront passer la frontière et même utiliser le logo «biologique Canada» sans demander de certification supplémentaire. Le hic, c'est que les normes américaines sont beaucoup plus souples que les canadiennes... qui ne sont pas encore publiées officiellement!

L'accord Canada-États-Unis a été rendu public mercredi, à Chicago, lors de l'exposition annuelle de l'Organic Trade Association. Selon un communiqué de presse publié par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et le cabinet du ministre fédéral de l'Agriculture, Gerry Ritz, il «permettra au Canada d'exporter des produits qui sont certifiés biologiques et de les offrir sur le marché américain comme produits biologiques sans certification américaine supplémentaire».

En contrepartie, «le Canada acceptera les importations de produits biologiques des États-Unis certifiés en vertu de leur régime comme répondant aux normes canadiennes en matière de produits biologiques. Le logo "biologique Canada" et l'estampille des produits biologiques de l'USDA (United States Department of Agriculture) pourront figurer sur les produits certifiés qui proviennent de l'un des deux pays», peut-on lire.

### Le pire scénario

Pour France Gravel, présidente de la Filière biologique du Québec, c'est «pire que tous les scénarios qu'on avait imaginés». «On vient de créer une passerelle directe pour les produits américains et on leur permet d'afficher le logo canadien en plus. Ils vont venir nous concurrencer ici, chez nous, et créer de la confusion chez les consommateurs», déplore-t-elle.

Environ 80 % des aliments biologiques consommés au Canada sont produits à l'étranger. Trois importations sur quatre proviennent des États-Unis. Jusqu'à maintenant, seul le Québec obligeait les organismes certificateurs américains à montrer patte blanche avant de commercialiser leurs produits ici.

Mme Gravel souligne que l'appellation biologique embrasse beaucoup plus large aux États-Unis. Le National Organic Program permet notamment l'usage d'engrais controversés et la culture en serre hydroponique, ce qui est interdit partout ailleurs dans le monde. De plus, il ne contraint pas les éleveurs de bétail à envoyer leurs animaux aux pâturages, alors que c'est pourtant une des bases de l'élevage bio.

Mme Gravel fait également remarquer que le nouveau Règlement sur les produits biologiques du Canada - largement contesté au Québec parce que jugé trop peu sévère - n'a même pas été publié localement. «J'imagine que les États-Unis n'ont pas signé un accord les yeux fermés. Ils ont donc su avant nous ce qu'il y avait dans le règlement. C'est inacceptable», rage la présidente de la Filière biologique.

### **Loi canadienne**

Le texte de loi tant attendu doit uniformiser et rendre obligatoire la certification biologique au pays afin d'éviter que des imitations ne minent la marque. Jusqu'à maintenant, seuls le Québec et la Colombie-Britannique exerçaient un contrôle sur leur territoire respectif.

Selon l'ACIA, le règlement devrait être publié la semaine prochaine pour une entrée en vigueur le 30 juin. Il a été impossible de savoir, mercredi, si le libre-échange de produits biologiques commencera dès lors. Si tel était le cas, des aliments certifiés aux États-Unis pourraient arborer la feuille d'érable avant même que tous les producteurs biologiques canadiens n'aient obtenu la permission d'utiliser le logo.